

LIVRET D'ACCUEIL



Pôle Protection de l'Enfance

.....

DEFI (Dispositif Éducatif de Formation Individualisée)

.....

Espace Alex Brolles - 14 chemin des Mauves - Mons
43000 Le puy-en-Velay - ppe@asea43.org



Mise à jour le 30/01/2024

ASEA 43

PRÉSENTATION

L'Association gestionnaire du Pôle Protection de l'Enfance est l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute Loire (A.S.E.A.) régie par la loi de 1901.

Le siège social de l'Association se trouve :

53 bis chemin de Gendriac
Mons - 43000 Le Puy en Velay
Tél : 04 71 02 24 77
E-Mail : siegesocial@asea43.org

Président de l'Association : M. Jack OLIVIER

L'Association, créée en 1948, emploie environ 450 personnes et gère plusieurs établissements et services dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.



PRÉSENTATION

Pôle Protection de l'Enfance

Les bureaux administratifs du Pôle se situent :

Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - MONS
43000 LE PUY-EN-VELAY - 04.07.09.43.66 - ppe@asea43.org



Directrice du PPE

Mme Delphine CHACORNAC

Directeur Adjoint

M. Loïc BOUQUET



Chefs de service MECS

Mme Anne-Caroll NOEL

Mme Nathalie BARRY

Mme Séverine ADRIAN

M. Rémi ARIK



Chefs de service AEMO

Mme Wanda ROYEZ

M. Mathieu GLAUMOT



Cheffe de service SAE

Mme Magali OLLIER



Chefs de service DAMIE

Mme Lucie BADIOU

Mme Séverine ADRIAN

Chefs de service MJIE

Mme Magali OLLIER

M. Rémi ARIK

Coordinateur DEFI

M. Pascal RIBERO



Le Pôle PPE

Les structures du Pôle intègrent une large palette des missions de protection de l'enfance. On y retrouve ainsi le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert exerçant des mesures d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et du Service d'Investigation Educative qui exerce des MJIE (Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives), leurs locaux ont été récemment réhabilités et se situent au 14 chemin des Mauves sur l'Espace Alex Brolles .

Le Service d'Accueil Externalisé et le Dispositif Éducatif de Formation Individualisée sont également situés sur l'espace Alex Brolles, le DEFI bénéficiant d'ateliers et d'une salle de classe.

Le DAMIE accueille les mineurs non accompagnés. Il comprend deux structures d'internat permettant d'accueillir les nouveaux arrivants, une située sur l'espace Alex Brolles et une autre sur Yssingaux et un ensemble d'appartements.

La Maison d'Enfants à Caractère Social « les Gouspins-Rochenégly » accueille 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans avec la majorité des structures d'hébergement du pôle protection de l'enfance qui se situe principalement au sein de l'agglomération du Puy en Velay. Ce sont principalement de petites unités, pavillons ou appartements disséminés en centre-ville et qui accueillent chacun 9 enfants ou adolescents. L'originalité de cette Maison d'Enfants à caractère Social est qu'elle évite l'effet d'institutionnalisation et les aléas du collectif. Cette vision innovante a fondamentalement changé l'accueil proposé, privilégiant une dimension « familiale ».

Elles s'intègrent dans les axes de développement prévus par les orientations du Schéma départemental de prévention et de protection pour l'enfant, l'adolescent et la famille, dans le respect des règles du Code Civil et du code de l'Action Sociale et des familles (CASF).

Les établissements et services du pôle exercent leur activité au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et notamment des articles 375 et suivants du Code Civil. Les jeunes accueillis sont confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance ou le juge des enfants :

Dans le cadre d'une mesure de placement administrative prise par le Conseil Départemental, réalisée sur demande ou avec l'accord des parents.

Dans le cadre d'une mesure éducative judiciaire sur décision du juge pour enfants qui s'impose aux parents, pour protéger l'enfant.



Plaintes et réclamations :



Charte des droits et libertés de la personnes accueillie :

Plaintes et litiges

Durant tout le temps de votre accompagnement par l'un des services ou établissements du Pôle, il peut arriver qu'il y ait des incompréhensions, des insatisfactions, des problèmes entre la famille et l'institution. De plus, si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés et selon la nature des difficultés rencontrées, il est possible d'en référer aux personnes suivantes :

La Directrice de l'établissement ou son remplaçant.

La Commission des Incidents et /ou Réclamations gérée par le Département :

- Par courrier à l'Hôtel du Département - Services des établissements médico-sociaux - 1 rue Monseigneur de Galard - 43000 Le Puy-en-Velay.
- Par mail à reclamation@hauteloire.fr

La personne qualifiée désignée par le Préfet, le Département et l'ARS. (Article L 311-5 du code de l'action sociale et des familles.)

Traitement informatique

Nous utilisons pour la gestion des pensionnaires une base de données.

Les listes et données informatisées sont régies par la loi du 06 janvier 1978 et annexes, et relèvent de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

En cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de rencontrer le Directrice de l'établissement ou son représentant.

Règles sur la confidentialité

Les rapports écrits, renseignements, dossiers, et tout événement concernant les usagers font l'objet d'une stricte confidentialité.

Vous pouvez consulter **votre dossier** en prenant rendez-vous soit auprès des services de l'ASE ou auprès du greffe du Tribunal pour Enfants, conformément aux dispositions de l'article 1187 du Code de procédure civile. Vous devez alors vous munir d'une pièce d'identité, le jour fixé, pour la consultation du dossier.

Nos engagements de services :

Nous avons le souci constant de bien faire et de mieux faire pour assurer notre mission. Nous sommes à votre écoute pour que votre accompagnement vous soit le plus profitable possible. En ce sens, l'ensemble des établissements est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité des prestations.

Nous nous référons sur la Définition de la bientraitance de la Haute Autorité de Santé « La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'utilisateur. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs. »

DEFI



SOMMAIRE

- Présentation
- Organigramme
- Activités proposées
- L'accompagnement du DEFI
- Le parcours du DEFI
- Règlement de fonctionnement

PRÉSENTATION

Vous allez être accueilli au sein du **Dispositif Éducatif de Formation Individualisée** à la demande des services de l'Aide Sociale à l'Enfance ou sur décision du Juge pour Enfants. Vous avez pu être orienté par l'Éducation Nationale, la Mission Locale ou le Service Social. Vous êtes accueilli au service et donc sous la responsabilité de la direction du Pôle, qui doit veiller à votre protection et votre sécurité et aussi rendre compte du déroulement de votre accueil au DEFI.

Agrément : 20 places

Bénéficiaires : garçons et filles de 14 à 18 ans

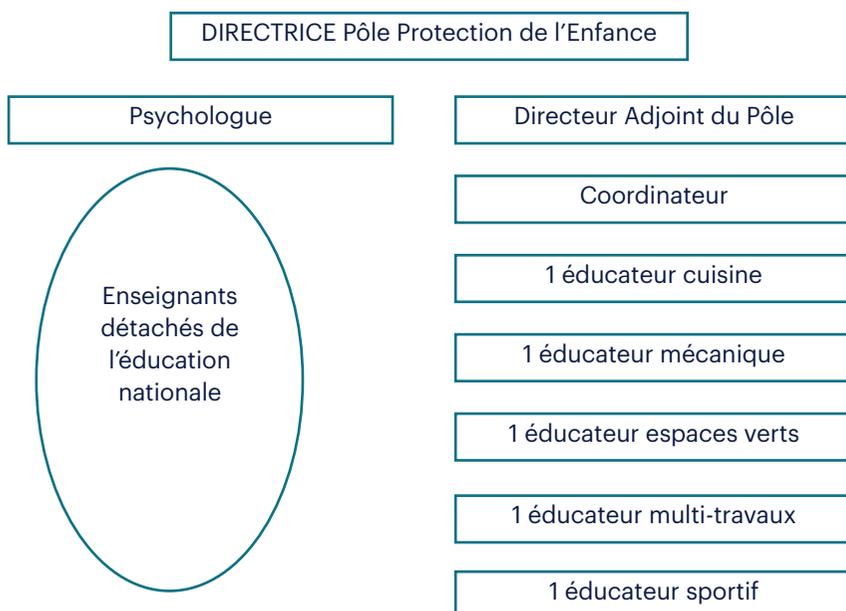
Missions : un accueil à la journée, une remobilisation scolaire et professionnelle, permettre l'acquisition ou la pré-acquisition des savoir-être et des savoir faire pour mener à bien un projet individuel pouvant intégrer un accompagnement psychologique et des stages en entreprises

Outils : chantiers, ateliers, stages en entreprise, temps de sport, temps de classe

Localisation : Espace Alex BROLLES, 14, Chemin des Mauves, 43000 LE PUY EN VELAY

Coordonnées : 04 71 05 65 32

ORGANIGRAMME



ACTIVITES PROPOSÉES :

NOS ATOUTS

Un Plateau Technique avec 4 ateliers :

MÉCANIQUE / CARROSSERIE

CUISINE / MÉTIERS DE BOUCHE

MAINTENANCE EN BÂTIMENTS / ESPACES VERTS

MULTI TRAVAUX / SERVICES

Les Stages :

STAGES ACCOMPAGNÉS en entreprise classique ou Milieu Protégé.

Des objectifs fixés et évalués par un bilan systématique avec le référent

La Coréférence :

Chaque jeune bénéficie d'un référent pédagogique et d'un référent éducatif en charge d'accompagner la mise en œuvre du parcours de formation

Les Entretiens Éducatifs :

Chaque fin de parcours est marquée par un entretien avec le jeune, sa famille, les 2 référents et le coordinateur de service pour évaluer et fixer les nouveaux objectifs

Le Livret de Compétences :

Chaque jeune bénéficie d'un livret de formation construit en lien avec son parcours.

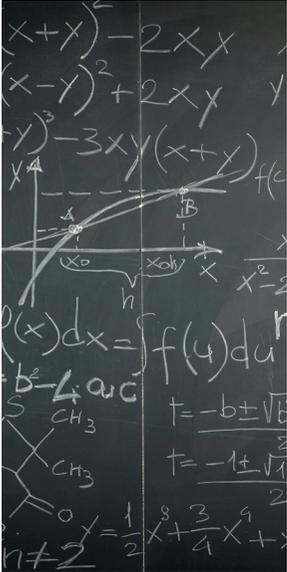
L'objectif est d'attester les compétences acquises au service et / ou en stage.

Projets Éducatifs et Citoyens :

Les vacances scolaires sont une parenthèse dans le parcours des adolescents.

Elles sont l'occasion de participer à des chantiers d'insertion, des activités de loisirs sportives et culturelles

Un emploi du temps personnalisé en fonction du projet de chaque jeune accueilli



L'ACCOMPAGNEMENT DU DEFI

■ Le Dispositif Éducatif de Formation Individualisée fonctionne toute l'année à l'exception des périodes de fermeture, redéfinie chaque année (2 semaines à Noël et 5 semaines sur la période estivale).

Le Dispositif Éducatif de Formation Individualisée se charge de l'organisation et du suivi de votre scolarité et d'établir un projet professionnel en concertation avec la famille, et en collaboration avec les partenaires, les divers services de milieu ouvert, les juges pour enfants et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

■ Un document individuel de prise en charge définissant les engagements et les obligations réciproques sera établi à votre admission.

■ Des notes d'informations ou d'incidences seront transmises au Juge pour enfants ou à l'Aide Sociale à l'Enfance et différents partenaires qui vous ont orientés pour rendre compte de votre implication et de l'avancement de votre projet au sein du service.

■ Un Livret de Formation construit en lien avec votre parcours pour attester les compétences que vous aurez acquises au service et / ou en stage.

■ Le service fournit les chaussures et vêtements de travail.

LE PARCOURS DU DEFI

I - Le parcours DÉCOUVERTE

Durée : 2 semaines

Objectif : Découvrir les différents ateliers pour faire émerger des envies

Organisation : 4 jours de présence par semaine
(1 journée de classe et 3 journées d'ateliers différents)

II - Le parcours **OBSERVATION / ÉVALUATION**

Durée : 8 semaines

Objectif : Évaluer le niveau de compétences des adolescents, en vue de leur futur positionnement professionnel

Organisation : Positionnement sur 1 ou 2 ateliers maximum en vue de choisir ses premiers stages
(1 journée de classe et 3 journées d'atelier)

III - Le parcours **ORIENTATION / INSERTION**

Durée : 24 semaines

Objectif : Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour pouvoir **INSÉRER** (vers les dispositifs de droit commun) ou **ORIENTER** (vers les dispositifs de milieu protégé)

Organisation : Mise en place d'un parcours d'alternance en entreprise, individualisé :

- **INSERTION :** Une période de stage par période de 4 semaines (soit 6 stages)
- **ORIENTATION :** Une période de stage par période de 8 semaines (soit 3 stages)



VALORISATION DE L'IMPLICATION DU STAGIAIRE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT :

Un règlement de fonctionnement vous sera donné à l'admission avec les rappels sur la sécurité; les conditions d'assurance; les règles sur la confidentialité.

